



Pôle Aménagement Durable  
Direction de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Alain PICHON  
Président de l'ANCO  
Mairie de Mardié  
105 rue M. Robillard  
45430 MARDIÉ

Ref : NH/CP 21.0510  
Contact : Nathalie HASCOAT - 02 38 25 48 38  
Objet : Travaux canal : curage bief de Donnery

Orléans, le - 2 NOV. 2021

Monsieur le Président,

Le Département poursuit la mise en œuvre de l'important programme d'aménagement du canal d'Orléans. Après de nombreux travaux de restauration de berges et d'ouvrages hydrauliques, après le chantier en cours de l'écluse de Vitry-aux-Loges, c'est au tour du curage du bief de Donnery d'être mis en œuvre. Le projet a en effet été autorisé par arrêté préfectoral du 5 octobre 2021 après une instruction par les services de l'Etat et une enquête publique qui a eu lieu au mois de juillet 2021.

Il s'agit de retrouver un tirant d'eau (c'est-à-dire une profondeur) d'environ 1,40m. 18 000 m<sup>3</sup> de sédiments seront retirés. L'objectif est de redonner une meilleure capacité hydraulique à ce bief.

Les études réalisées suite aux inondations de 2016 ont montré que ce curage, cumulé avec les travaux de mise en place de clapets sur les écluses de Vitry-aux-Loges, Donnery, Mardié et Combleux, permettait une baisse de la ligne d'eau en crue de 75 cm sur le bief de Donnery (gain calculé pour une crue de type 2016), ce qui constitue un gain appréciable, non susceptible toutefois d'éviter totalement une inondation majeure telle que celle rencontrée en 2016.

Concrètement, un bassin de 75m par 210m va être créé en sortie de Fay-aux-Loges sur la route de Sully-la-Chapelle, sur un terrain agricole mis à disposition par le propriétaire et l'exploitant.

Les sédiments seront retirés par une pelle sur ponton flottant, déposés dans des barges, puis transférés dans des camions étanches jusqu'à ce site, où ils sécheront pendant plusieurs mois. Plusieurs points de transvasement des sédiments des barges vers les camions seront utilisés au fur et à mesure de l'avancée du chantier : en sortie de Donnery le long de la RD 961, et au niveau du lieu-dit « le Tournement » à Fay-aux-Loges. Les sédiments seront repris en fin d'été 2022 pour être réutilisés en merlons routiers phoniques et paysagers le long de la déviation de Jargeau, notamment.

Le curage sera réalisé à partir de début décembre 2021, pour une durée de 3 à 4 mois. Les travaux préparatoires de construction du bassin débuteront dans la semaine du 25 octobre. La période de curage, imposée par l'arrêté préfectoral, correspond à la période de moindre impact écologique sur la faune et la flore aquatique du canal.

Le cout des travaux est de 1,250 M€ TTC, intégralement pris en charge par le Département.

Conscient de la gêne occasionnée aux riverains et usagers de la voie d'eau, le Département met tout en œuvre pour réaliser ces travaux dans les délais les plus courts possibles, et vous remercie de diffuser cette information à l'ensemble des associations adhérentes de votre collectif ainsi que de votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé GAURAT', written over a horizontal line.

Monsieur Hervé GAURAT  
Président de la commission des Mobilités et de  
l'Aménagement du Territoire